

fauchées de prés environ ; cela le mène jusqu'à la fenaison ; alors il a les prés après la première coupe ; ensuite les éteules (chaumes) après la moisson, et enfin on leur abandonne deux cents fauchées au moins des meilleurs prés, qu'on a tenus en réserve pour y laisser croître un beau regain. Voilà ses soixante chevaux nourris jusque dans le mois de novembre : comptons maintenant ce que lui a coûté cette nourriture.

Pendant le temps que les chevaux vont en pâture, ils ne peuvent faire, par jour, qu'une attelée au lieu de deux, parce qu'il leur faut bien plus de temps pour se nourrir aux champs que lorsqu'ils mangent au râtelier ; d'ailleurs la fatigue qu'ils se donnent en allant chercher leur nourriture est autant de diminué sur le travail qu'ils peuvent faire. L'attelée qu'on leur fait faire est, il est vrai, un peu plus longue que lorsqu'ils doivent en faire une seconde ; mais on ne peut estimer à moins d'un tiers de la diminution du travail des chevaux, lorsqu'ils vont en pâture.

*Le cousin.* Je compte comme cela aussi : quand nos chevaux vont en pâture, on ne les attelle que six ou sept heures par jour, au lieu de dix ; ils font environ les deux tiers d'ouvrage d'une journée complète.

*Benoît.* S'il y a un tiers de diminution sur l'ouvrage, il faut donc entretenir un plus grand nombre de chevaux pour faire le même travail, d'autant plus que cette diminution a lieu pendant toute la belle saison, qui est celle des plus forts ouvrages. Le fermier dont nous parlons cultive avec neuf charrues ; il est donc clair qu'il ne lui en faudrait que six pour faire autant d'ouvrage, si ses chevaux n'allaient pas en pâture. Il en est de même de tous ses autres travaux ; de sorte que, s'il nourrissait à l'écurie, il économiserait l'entretien de vingt chevaux pendant toute l'année ; car les chevaux qu'il est forcé d'entretenir de trop pendant l'été, il faut bien les nourrir pendant l'hiver. D'un autre côté, les chevaux, lorsqu'ils vont en pâture, ne font presque pas de fumier, car il ne séjourne presque pas à l'écurie ; et cependant le fumier est, après le travail, le seul profit qu'on tire des chevaux.

Voici donc, en récapitulation, ce que coûte à ce fermier la nourriture de ses chevaux en pâture : 1o les frais d'entretien de vingt chevaux de trop pendant toute l'année ; 2o la moitié de tout son fumier, qui est perdue ; 3o tout le regain qu'il pourrait faire sur ses meilleurs prés ; 4o le produit des quarante fauchées qu'il fait pâturer au printemps. Calculez bien la valeur de tout cela ; et si vous savez ce que vaut le fumier, vous conviendrez que cette nourriture à la pâture lui coûte de 10 à 12,000 francs.

Mais, s'il voulait nourrir ses che-

vaux à l'écurie, voyons ce qu'il lui en coûterait : quarante chevaux suffiraient alors pour faire son ouvrage, parce que n'allant pas en pâture, ils emploieraient tout leur temps au travail ; quarante ou cinquante arpents de terre semés en luzerne, en trèfle, en vesces, etc., seraient suffisants pour les nourrir depuis le mois de mai jusqu'à l'entrée de l'hiver, beaucoup mieux qu'ils ne peuvent l'être à la pâture. Ces terres, avec les frais de culture qu'elles exigeraient, seraient amplement compensées par la récolte des quarante fauchées de prés, qui ne seraient plus nécessaires pour le pâturage du printemps ; tout le reste des frais et la perte de fumier qu'entraîne la pâture serait un pur bénéfice : il faucherait son regain, il épargnerait la nourriture d'hiver de vingt chevaux, et il ferait bien plus de fumier avec quarante qu'il n'en fait avec soixante.

En supposant même qu'il y eût chez lui des pâturages communaux, comme il y en a dans beaucoup de villages, cela changerait peu de choses à l'état de la question. La nourriture des bêtes de travail au pâturage présente de si graves inconvénients, que ce serait encore le moyen le moins économique de les entretenir, quand même on pourrait se procurer *pour rien* de bons pâturages pendant toute la saison : mais vous savez aussi bien que moi ce que c'est que la pâture des communaux, ainsi que la vaine pâture des prés et des terres ; la plus grande partie du temps, c'est un moyen d'empêcher les bêtes de mourir de faim, plutôt qu'un moyen de les nourrir (1). Il faut très souvent que les cultivateurs un peu soigneux donnent à leurs bêtes un supplément de nourriture au râtelier ; sans cela, elles ne seraient pas en état de leur fournir un service passable. Alors tout est perte ; car, en éprouvant les inconvénients qu'entraîne la pâture, il faut encore entamer, pendant l'été, la provision de l'hiver, ou se décider à voir dépérir ses bêtes.

Nourrir les animaux de travail pendant tout l'été, en vert au râtelier, avec des fourrages cultivés exprès pour cela, c'est là la méthode que j'ai vu pratiquer dans tous les pays où la culture est portée à quelque degré de perfection. Là on trouve beaucoup de bétail de rente et des attelages peu nombreux ; là aussi on trouve de belles récoltes, et, par conséquent, l'aisance parmi les habitants de la campagne, parce qu'on y fait beaucoup de fumier. Dans tous les pays

(1) *Vaine pâture* signifie, un certain droit assez nuisible, établi en certains lieux de l'Europe. Ce droit est celui de mener les bestiaux dans des terres incultes, ou prétendues telles, et appelées pour cela, *terres inutiles*, vaines et vagues. Il s'appelle *Droit de parcours et vaine pâture*. — [R. S. A.]

de vaine pâture, j'ai vu, au contraire, un nombre excessif de bêtes d'attelage qui ruinent ceux qui les entretiennent ; du bétail chétif, des récoltes plus chétives encore, et la misère chez les cultivateurs quoiqu'ils exploitent souvent des terres de bien meilleure qualité que les premiers.

Je vous ai fait voir tout à l'heure que le fermier de B..... pourrait diminuer d'un tiers le nombre de ses chevaux, en les nourrissant à l'écurie au lieu de les envoyer en pâture ; remarquez que c'est en supposant qu'il continuerait à se servir de sa charrue, qui exige toujours quatre et souvent six chevaux. Mais si, en renonçant à la vaine pâture, il voulait encore renoncer à sa charrue, pour en prendre une qui pût travailler avec deux chevaux, ou même, si vous voulez, avec trois ou quatre pour quelques-uns des labours les plus difficiles, il est certain qu'avec vingt-cinq ou trente bêtes au plus, son attelage serait bien plus fort qu'il ne l'est maintenant avec soixante. Jugez quelle différence apporterait dans le produit de sa ferme l'économie de l'entretien de trente chevaux et de cinq garçons au moins !

Lorsque je vous parlais de l'augmentation de produit qu'on peut obtenir de la terre, en adoptant un assolement plus convenable, en supprimant les jachères, je vous disais que cela ne pouvait se faire qu'en augmentant le capital destiné à l'exploitation : mais ici l'économie qu'on peut faire par la diminution du nombre des bêtes de travail n'exige aucune avance ; elle est toute, au contraire, en diminution de dépenses. Vous avez dix chevaux ; il ne s'agirait pas d'en changer cinq ou six contre des vaches, qui ne sont pas aussi chères que les chevaux ; de semer quelques arpents de luzerne, de trèfle ou de vesces pour faucher en vert ; d'avoir, au lieu d'une grosse charrue à avant-train, une charrue simple, légère, qui ne vous coûterait pas davantage, et qui serait sujette à bien moins de réparations. Il n'y a rien dans tout cela que vous ne puissiez faire dès l'année prochaine, si vous le voulez. Et cela seul triplerait le revenu net de votre exploitation. Si vous ajoutez à cela l'augmentation de produit qu'on peut obtenir des terres par un meilleur assolement et en supprimant les jachères, vous ne vous étonnerez plus qu'il y ait des pays où l'on tire un profit dix fois plus considérable que vous ne le faites, de terres qui ne valent pas les vôtres. C'est en pratiquant ces principes que j'ai fait ma petite fortune ; ils sont applicables à la culture de ce pays-ci, tout aussi bien qu'à celle du pays que j'habitais.

*Le cousin.* Je sens qu'il y a matière à beaucoup de réflexions dans tout cela ; mais aussi il est bien commode de lâcher ses bêtes aux champs, et de ne plus s'embarasser de leur nourri-